

accrurent tellement sa force qu'il se trouva en état de combattre les Bourguignons et les Visigoths.

Cette conversion ressemblait, pour les circonstances et les raisons politiques, à celle de Constantin; aussi le saint-père s'empressa-t-il d'écrire à Clovis pour le féliciter de la grâce que Dieu lui avait accordée en l'éclairant des lumières de la foi.

Les négociations du patrice Faustus étant terminées à Constantinople, les légats s'engagèrent au nom du pape à souscrire à l'Hénoticon de Zénon, et reçurent de l'empereur d'Orient la promesse de la réunion des deux sièges. Mais à leur retour à Rome, ils apprirent qu'Anastase était mort depuis le mois de mars 498, après avoir tenu le saint-siège un an et quelques mois.

Plusieurs historiens sacrés affirment que Dieu le fit mourir subitement pour le punir d'avoir reçu Photius à sa communion; d'autres prétendent que sa mort fut honteuse, et qu'il rendit ses entrailles pendant qu'il obéissait aux lois de la nature. Dans tous les cas, nous repoussons les sentiments des ultramontains qui regardent la fin de ce pontife comme un châtement de la justice divine, car il est plus probable qu'il fut empoisonné par les prêtres dont il réprimait la fougue intolérante. Si Anastase eût encore vécu quelques années, il eût réparé le mal que ses prédécesseurs avaient fait à l'Église par une rigueur excessive. Le pontife aimait la paix, dirigeait les affaires avec un zèle éclairé, et ses lettres sont remplies de pensées morales et d'applications judicieuses des passages de l'Écriture. Il fut enterré dans la basilique de Saint-Pierre.

Après sa mort, la discorde prit sa place sur le siège de Rome, et les luttes recommencèrent entre les fidèles.

SYMMAQUE,

53^e PAPE.

ANASTASE,
empereur
d'Orient.

CLOVIS,
CHILDEBERT,
rois de France.

Ambition du clergé. — Symmaque et Laurent sont élus papes. — Violentes séditions excitées dans Rome. — Jugement du roi Théodoric. — Le pape est accusé de crimes horribles. — Les vierges sacrées sont violées et égorgées. — Concile tenu à Rome pour examiner les accusations intentées contre Symmaque. — Prétentions élevées par Symmaque. — Il se présente au concile, accompagné d'un cortège redoutable de partisans. — Il est absous sans examen. — Les sénateurs Festus et Probin font un appel au peuple contre le jugement. — Le pape assemble un nouveau concile et se fait adresser les louanges les plus serviles par le diacre Ennodius. — Démêlés entre Symmaque et l'empereur Anastase. — Il élève la dignité de l'évêque au-dessus de celle de l'empereur. — Présents de Clovis à l'église de Saint-Pierre. — Conseils aux rois. — État de l'Église d'Orient. — La haine des dévots est implacable. — Les Orientaux implorent le secours du pape. — Symmaque les repousse avec dureté. — Mort de Symmaque. — Son caractère.

L'affreuse confusion des affaires politiques et les calamités publiques n'arrêtèrent point l'ambition du clergé, tant cette passion est ardente chez les gens d'église!

Déjà les prêtres ne pouvaient parvenir au souverain pon-

tificat que par les brigues, par l'audace ou par l'argent! Pour s'emparer de la tiare, ils faisaient périr les pontifes régnants, ou les empoisonnaient eux-mêmes, quand ils étaient attachés à leur personne! Enfin, pour arriver à leur but, ils ne craignaient point d'employer les fourberies, les embûches, les trahisons et le parjure!

Après Anastase, éclata un schisme dont l'auteur était le patrice Festus : ce généreux citoyen, qui était animé de l'esprit du bien public, voulut rétablir la paix entre les Églises d'Orient et d'Occident, et fit élire évêque de Rome l'archiprêtre Laurent, qui s'était engagé à souscrire à l'Hénoticon de Zénon; malheureusement la plus grande partie du clergé se déclara contre son protégé, et choisit le diacre Symmaque, fils de Fortunat, né en Sardaigne.

Tous deux furent ordonnés papes le même jour : Symmaque dans la basilique de Constantinople, Laurent dans celle de Sainte-Marie; le sénat et le peuple prirent parti selon leurs caprices ou leurs intérêts, et il en résulta une violente sédition, pendant laquelle on exerça dans Rome toutes les horreurs d'une guerre civile et religieuse.

Pour mettre fin au schisme, les citoyens notables obligèrent les deux concurrents à se rendre à Ravenne pour subir le jugement du roi Théodoric.

Le prince décida que le saint-siège devait appartenir à celui qui avait été ordonné le premier, et après les informations, il se trouva que le jugement élevait Symmaque au pontificat et donnait l'exclusion à Laurent. Les premiers soins du nouveau pape furent de remédier aux maux de l'Église : il assembla un concile de soixante-douze évêques, qui tinrent leur

première séance le premier jour de mars de l'année 499, et il leur proposa de chercher les moyens de prévenir les brigues des évêques et les tumultes populaires qui avaient lieu lors de l'ordination des pontifes.

Après les acclamations plusieurs fois répétées, il fit lire par le notaire Emilien les décrets rendus par les Pères. Le premier était ainsi conçu : « Si quelque prêtre, diacre » ou clerc, du vivant du pape, et sans sa participation, » ose donner sa souscription, promettre son suffrage par » billet ou par serment, ou délibérer sur ce sujet dans » des assemblées, qu'il soit déposé ou excommunié! » — Le second : « Si le pape meurt subitement, sans avoir pourvu à » l'élection de son successeur, celui qui aura les suffrages de » tout le clergé, ou du plus grand nombre, sera seul légitimement consacré évêque. » — Le troisième : « Si quel- » qu'un découvre les brigues que nous venons de condamner » et les prouve, non-seulement il sera absous s'il est com- » plice, mais encore récompensé magnifiquement! »

Le concile témoigna son consentement par de nouvelles acclamations : le pape et soixante-douze évêques souscrivirent ainsi que soixante-sept prêtres, dont le premier était Célius Laurent, archiprêtre du titre de Sainte-Praxède, le même qui avait été élu antipape, et qui dans la suite obtint l'évêché de Nocéra.

Mais les amis du schismatique Laurent, les sénateurs Festus et Probin, refusèrent de reconnaître le nouveau pontife, l'accusant de crimes horribles et offrant d'envoyer des témoins à Ravenne, au roi Théodoric.

Les désordres continuaient toujours à Rome : on pillait les maisons; on tuait les citoyens, sous prétexte de religion et

pour faire triompher la cause de l'Église; enfin les vierges sacrées elles-mêmes étaient violées et égorgées!

A la faveur de cette confusion, Laurent fut rappelé dans la ville; et sa présence augmentant la fureur des deux partis, on fut encore obligé d'avoir recours au roi Théodoric: Festus et Probin supplièrent le prince d'envoyer auprès d'eux un évêque visiteur, comme si le saint-siège eût été vacant.

Théodoric chargea Pierre, évêque d'Altino, de cette importante mission, avec ordre, quand il serait à Rome, de se rendre d'abord à la basilique de Saint-Pierre, pour saluer le pape Symmaque, et pour lui demander les accusateurs produits contre lui, afin qu'ils fussent interrogés par les prélats, mais sans être appliqués à la question. L'évêque d'Altino n'observa point ses instructions, il refusa de voir le pontife et se joignit aux schismatiques: les catholiques, indignés de la conduite de l'évêque visiteur, voulurent chasser Pierre de la ville, regardant sa nomination comme une violation des canons de l'Église.

Alors le prince, obligé de venir lui-même à Rome pour rétablir la tranquillité, ordonna la convocation d'un concile afin d'examiner les accusations intentées contre Symmaque.

D'après ses ordres, les évêques des diverses provinces de l'empire se rendirent dans la capitale de l'Italie. Mais quelques-uns, excités par Symmaque, osèrent adresser des remontrances au monarque; ils l'accusèrent d'avoir troublé l'ordre de la discipline ecclésiastique en faisant assembler les évêques; ils lui représentèrent que le pape seul avait le pouvoir de convoquer les conciles, par sa primauté de juridic-

tion, transmise par saint Pierre et reconnue par l'autorité des Pères de l'Église; enfin qu'il était sans exemple qu'un pontife eût été soumis au jugement de ses inférieurs!

Déjà la tyrannie du clergé pesait sur les peuples et sur les rois; et Théodoric, par sa faiblesse, rendit plus formidable encore la puissance des évêques de Rome.

Les évêques d'Italie, rassemblés en concile dans la basilique de Jules, s'abstinrent de visiter Symmaque trop ouvertement, pour ne pas se rendre suspects; mais ils firent toujours mention de lui dans leurs prières publiques, pour montrer qu'ils étaient en sa communion. Le pape demanda aux Pères que l'on fit retirer l'évêque visiteur, appelé, contre les règlements, par une partie du clergé et par les notables, et qu'on lui restituât tous les trésors qu'il avait perdus. Théodoric repoussa ses demandes, ordonnant que Symmaque répondrait avant tout à ses accusateurs, et il fit transférer le concile dans la basilique du palais de Sessorius.

Plusieurs prélats, dans l'intérêt de la justice, proposèrent de recevoir le libelle des accusateurs; mais leur opinion fut rejetée comme attentatoire à la dignité du saint-siège, et sous prétexte qu'il s'y trouvait deux défauts essentiels. Symmaque, rassuré sur les dispositions des prélats qu'il avait gagnés à sa cause par des promesses ou par de l'argent, se rendit au concile, suivi d'une foule nombreuse de ses partisans. Alors les ennemis du pape, désespérant d'obtenir un jugement équitable, et rendus furieux par son attitude audacieuse, attaquèrent le cortège, lancèrent une grêle de pierres sur les prêtres qui l'accompagnaient, et les auraient massacrés, si le

tumulte n'eût été arrêté par les troupes du roi, qui chargèrent les rebelles. Les partisans de Symmaque, usant à leur tour de représailles, se répandirent dans la ville, forcèrent les portes des couvents, massacrèrent les prêtres et les moines, arrachèrent de leurs retraites les vierges sacrées, les promenèrent dans les rues, dépouillées de leurs vêtements, entièrement nues, et les frappant de verges.

Le saint-père fut ensuite cité quatre fois à comparaître devant le concile ; mais il s'en excusa sur les dangers auxquels il s'exposerait en quittant l'église de Saint-Pierre, où il s'était réfugié ; et les Pères déclarèrent qu'ils ne pouvaient condamner un absent, ni juger comme contumace un homme qui avait voulu se présenter devant leur tribunal.

Ainsi fut déclaré innocent de l'accusation d'adultère, ce pape qui avait osé se rendre dans le concile avec un cortège redoutable, composé de séditeux qui avaient déjà commis tant de violences et tant de meurtres. Cet exécration jugement, rendu par des prêtres orgueilleux de leur puissance, était conçu en ces termes : « Nous déclarons Symmaque déchargé » des accusations intentées contre lui, laissant le tout au jugement de Dieu.

» Nous ordonnons qu'il administrera les divins mystères » dans toutes les églises qui dépendent de son siège, et nous » lui rendons, en vertu des ordres du prince, qui nous en » donne le pouvoir, tout ce qui appartient à l'Eglise, au » dedans ou au dehors de Rome. Nous exhortons tous les » fidèles à recevoir de lui la sainte communion, sous peine » d'en rendre compte au jugement de Dieu.

» Quant aux clercs qui ont fait schisme, en donnant satis-

» faction au pape ils obtiendront le pardon, et seront rétablis dans leurs fonctions ; mais, après ce jugement, ceux » qui oseront célébrer des messes dans quelques-unes des » églises romaines sans le consentement de Symmaque, » seront punis comme schismatiques ! »

Ce décret fut souscrit par soixante-douze évêques ; mais beaucoup d'autres, persuadés que le pape ne s'étant pas justifié ne pouvait être absous des crimes qu'on lui imputait, refusèrent de signer. Les premiers préféraient éviter le scandale en rendant un jugement contre leur conscience, afin que les ariens ou les autres adversaires de l'Eglise n'eussent pas des motifs aussi puissants de mépriser les catholiques. Le cardinal Baronius dit lui-même que les Pères du concile « ont » voulu ensevelir sous un profond silence les marques d'infamie dont les ennemis du pontife prétendaient le flétrir. »

Néanmoins cet édit prouve qu'à cette époque les évêques de Rome reconnaissaient encore l'autorité des rois ; qu'ils s'adressaient à eux pour obtenir la permission d'assembler les conciles nationaux ; qu'ils se présentaient devant les autres évêques pour se justifier des crimes dont on les accusait, et qu'ils subissaient leurs jugements.

Le peuple ayant refusé de se soumettre aux décisions du concile, les amis de Laurent attaquèrent la validité de l'arrêt ; alors Symmaque, désespérant d'apaiser les troubles qui menaçaient de devenir encore plus violents, rassembla un nouveau synode. Quatre-vingts évêques, trente-sept prêtres et quatre diacres composèrent cette assemblée : le diacre Ennodius, l'un des plus lâches adulateurs du siège de Rome, chargé de réfuter le libelle des laurentiniens, s'acquitta de